

**DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

---

**Réunion du 3 avril 2017  
à l'Hôtel du Département à STRASBOURG**

---

La séance est ouverte à 9 H 20 sous la présidence de M. BIERRY, président du Conseil Départemental.

**Présents :**

. Vice-président(e)s :

M. FISCHER, M. BERTRAND, Mme LEHMANN, Mme ESCHLIMANN, M. MEYER,  
Mme JURDANT-PFEIFFER, M. BURGER, Mme DILIGENT, M. BAUER,  
Mme DOLLINGER, M. WOLF

. Autres Conseillers départementaux :

Mme ALFANO, M. BITZ, Mme BUFFET, M. CARBIENER, M. DEBES, Mme DELATTRE  
VAN HECKE, M. ELKOUBY, M. ERBS, Mme ERNST, Mme GRAEF-ECKERT,  
Mme GREIGERT, M. HEINTZ, M. HOERLE, M. HOMMEL, Mme JEANPERT, Mme JUNG,  
Mme KEMPF, Mme KOCHERT, M. LE TALLEC, Mme MARAJO-GUTHMULLER,  
M. OEHLER, Mme PFERSDORFF, M. SENE, M. SUBLON, Mme THOMAS,  
Mme WOLFHUGEL, M. ZAEGEL

. Administration :

M. GARNIER, directeur général des services du Département  
Mme JOLY, adjointe au directeur général des services, directrice des ressources  
humaines  
Mme AUTIER, M. BASTIAN, M. BISOT-LEFEBVRE, Mme BURGUN, M. EWALD,  
M. NIESS, Mme WEISTROFFER, directeurs de mission  
M. GAUDIN, Mme LACQUEMENT, Mme LAMORLETTE, M. MUCKENSTURM, directeurs  
M. GUG, conseiller du président  
Mme STAUB, directeur de Cabinet  
Mme BURCKEL, chargée de mission à la direction des services de l'Assemblée  
Mme BERNARDINI, assistante à la direction des services de l'Assemblée  
M. LAUGEL, assistant à la direction des services de l'Assemblée

**Excusés :**

Mme BEY, M. CAHN, Mme HOLDERITH-WEISS, M. MAURER (*ayant donné pouvoir à  
M. FISCHER*), Mme MOZZICONACCI, Mme MULLER-BRONN, M. SCHULTZ (*ayant  
donné pouvoir à Mme ERNST*)

❖ **DELIBERATIONS SUR LES RAPPORTS DU PRESIDENT**

Les décisions prises font l'objet des délibérations suivantes :

\*  
\*   \*

*Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de Mme BEY, M. CAHN, Mme HOLDERITH-WEISS, M. MAURER (ayant donné pouvoir à M. FISCHER), Mme MOZZICONACCI, Mme MULLER-BRONN, M. SCHULTZ (ayant donné pouvoir à Mme ERNST), ainsi que M. CARBIENER, M. DEBES*

\*   \*  
\*

*(M. Frédéric BIERRY quitte la séance immédiatement après l'avoir ouverte. Mme Marie-Paule LEHMANN, Quatrième Vice-présidente du Conseil Départemental, remplace M. Frédéric BIERRY pour présider la séance)*

**Présidence de Mme Marie-Paule LEHMANN, Quatrième Vice-présidente**

**N° CP/2017/125   -   61040 - Agence territoriale d'ingénierie publique (ATIP)**

**Proposition de partenariat opérationnel entre le Département du Bas-Rhin et l'ATIP pour 2017 et approbation de la convention d'objectifs et de moyens correspondante**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide :

- de confier à l'ATIP les missions de conseil et d'accompagnement technique en aménagement et urbanisme, d'assistance à l'élaboration de projets de territoires et de conseil juridique complémentaire à ces missions, telles que proposées dans le projet de convention d'objectifs à conclure entre le Département et l'ATIP, annexé à la présente délibération ;
- d'accorder à l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique (ATIP) une contribution financière de 500 000 € pour l'année 2017, pour la mise en œuvre des missions qui lui sont confiées par le Département ;
- d'approuver les termes du projet de convention d'objectifs et de moyens pour 2017, annexé à la présente délibération, à conclure entre le Département du Bas-Rhin et l'ATIP ;
- autorise son président à signer cette convention.

Adopté à l'unanimité

*(M. Frédéric BIERRY, président du Conseil Départemental,  
rentre en séance et en reprend la présidence)*

**Présidence de M. Frédéric BIERRY, président**

**N° CP/2017/126 - 60510 - Soutien à l'attractivité des territoires**

**Proposition d'attribution d'une subvention pour la reconversion d'une friche économique à la Communauté de Communes du Pays de NIEDERBRONN-LES-BAINS et d'approbation du projet de convention financière correspondante**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'attribuer à la Communauté de Communes du Pays de Niederbronn-les-Bains une subvention de 80 000 € au titre de l'acquisition et de la démolition de la friche "Meubles Dietrich" à Reichshoffen ;
- approuve les termes du projet de convention à conclure entre le Département du Bas-Rhin et la Communauté de Communes relatif à l'objet précité, joint à la présente délibération ;
- autorise son président à signer cette convention.

Adopté à l'unanimité

**N° CP/2017/127 - 70510 - Modernisation du réseau routier**

**Opérations d'investissement réalisées sur le domaine public routier départemental par d'autres collectivités - Proposition de conventions de financement de la TVA à conclure entre le Département et les collectivités locales concernées**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide de conclure des conventions avec les collectivités figurant dans les tableaux en annexe selon le modèle de convention approuvé par délibération n° CP/2011/825 du 7 novembre 2011 ;
- autorise son président à signer ces conventions.

Adopté à l'unanimité

**N° CP/2017/128 - 70510 - Modernisation du réseau routier**

**Proposition de désignation de certaines collectivités comme maître d'ouvrage unique pour l'aménagement de routes départementales en agglomération**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide dans le cadre de l'opération d'aménagement de route départementale 31 en agglomération de Pfulgriesheim, figurant dans le tableau annexé :

- de faire usage de l'article 2-II de la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 en vue de désigner la collectivité figurant dans ce même tableau comme maître d'ouvrage de cette opération, comprenant la réalisation de la chaussée au nom et pour le compte du Département ;
- d'approuver les conditions d'organisation de la maîtrise d'ouvrage de l'opération, suivant les termes de la convention-type adoptée par délibération n° CP/2012/54 du 9 janvier 2012.

Elle autorise par ailleurs son président à conclure le moment venu et sur cette base, la convention particulière à conclure entre le Département et le SIVOM "La Souffel", convention qui formalise ce transfert temporaire par le Département de la compétence de maître d'ouvrage de la chaussée.

Adopté à l'unanimité

**N° CP/2017/129 - 71020 - Voirie communale**

**Proposition d'attribution de subventions pour les travaux de voirie**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer des subventions d'un montant total de 843 879.40 € aux collectivités figurant dans les tableaux annexés, selon la ventilation prévue dans ces annexes.

Adopté à l'unanimité

**N° CP/2017/130 - 71020 - Voirie communale**

**Proposition d'attribution d'une subvention à la Commune de REIPERTSWILLER pour l'acquisition d'équipements annexes aux réseaux d'approvisionnement d'eau servant à la lutte contre l'incendie**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer une subvention d'un montant total de 5 760 € à la Commune de Reipertswiller selon le tableau annexé.

Adopté à l'unanimité

**N° CP/2017/131 - 72525 - Actions de sensibilisation à la sécurité routière**

**Proposition d'attribution de subventions aux associations Vélo Emploi et Comité d'Action Deux Roues du Bas-Rhin (CADR 67) pour 2017**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- approuve le plan d'actions d'éducation à la sécurité routière proposé par l'association Vélo Emploi pour l'année 2017 et décide d'attribuer une subvention de 13 000 € en 2017 à cette association ;
- approuve le plan d'actions d'éducation à la sécurité routière proposé par l'association CADR 67 pour l'année 2017 et décide d'attribuer une subvention de 13 100 € en 2017 à cette association ;
- approuve les termes des projets des conventions 2017 à conclure entre le Département et respectivement les associations Vélo-Emploi et CADR 67 ;
- autorise son président à signer ces deux conventions.

Adopté à l'unanimité

\*  
\* \*

*Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de Mme BEY, M. CAHN, Mme HOLDERITH-WEISS, M. MAURER (ayant donné pouvoir à M. FISCHER), Mme MOZZICONACCI, Mme MULLER-BRONN, M. SCHULTZ (ayant donné pouvoir à Mme ERNST)*

\* \*  
\*

**N° CP/2017/132 - 74510 - Espaces naturels**

**Propositions d'actions pour la lutte anti-moustique pour l'année 2017**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'attribuer une première subvention de 180 000 € au Syndicat Mixte de Lutte contre les Moustiques pour 2017 pour son action prévisionnelle contre les moustiques nuisants ;
- désigne le Syndicat de Lutte contre les Moustiques du Bas-Rhin (SLM 67) comme opérateur de démoustication pour l'année 2017 ;
- décide d'attribuer une subvention de 50 000 € au SLM 67, pour son rôle d'opérateur dans la lutte contre le moustique tigre ;

- approuve les termes du projet de convention 2017 qui a vocation à encadrer les modalités de lutte anti-nuisances et anti-larvaires ;
- autorise son président à signer cette convention.

Adopté à l'unanimité

**N° CP/2017/133 - 74510 - Espaces naturels**

**Groupement d'Intérêt Public "Conservatoire Botanique d'Alsace" - Proposition d'attribution de la contribution statutaire du Département du Bas-Rhin et proposition d'approbation des évolutions de la convention constitutive**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'attribuer de la contribution statutaire du Département du Bas-Rhin au Conservatoire Botanique d'Alsace à hauteur de 10 000 € au titre de l'année 2017 ;
- approuve les termes modifiés du projet de convention constitutive du GIP "Conservatoire Botanique d'Alsace", jointe en annexe ;
- autorise son président à signer ladite convention.

Adopté à l'unanimité

**N° CP/2017/134 - 74560 - Actions éducatives à l'environnement**

**Propositions d'attribution de subventions suite à l'Appel à Manifestation d'Intérêt départemental d'Education à l'Environnement 2017**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- arrête les résultats de l'Appel à Manifestation d'Intérêts 2017 départemental pour l'éducation à l'environnement, tel qu'ils figurent dans les tableaux annexés ;
- décide d'attribuer aux bénéficiaires figurant sur ces mêmes tableaux des subventions d'un montant total de 398 345 € ;

Les modalités de versement sont les suivantes :

1. Conformément au règlement financier départemental, le versement des subventions allouées aux bénéficiaires ci-après interviendra conformément aux modalités prévues par les conventions financières 2017 : l'ARIENA, la Maison de la Nature du Ried et de l'Alsace centrale, la Maison de la Nature du Delta de la Sauer et de l'Alsace du Nord, l'association Strasbourg Initiation Nature et Environnement, le SYCOPARC pour la Maison de l'Eau et de la Rivière, la Grange aux Paysages, et l'Association Générale des Familles pour la ferme pédagogique de Rhinau ;

2. Pour les autres bénéficiaires, Maison de la Nature Bruche Piémont, l'association Les Piverts, la ferme pédagogique de la Ganzau, la LPO, les subventions seront versées sur production d'un état récapitulatif des dépenses certifié exact par le bénéficiaire, accompagné d'une copie des factures acquittées ou des pièces justificatives.

La Commission Permanente du Conseil Départemental approuve les termes des projets des conventions financières 2017 à conclure entre le Département et l'ARIENA, la Maison de la Nature du Ried et de l'Alsace centrale, la Maison de la Nature du Delta de la Sauer et de l'Alsace du Nord, l'association Strasbourg Initiation Nature et Environnement, le SYCOPARC pour la Maison de l'Eau et de la Rivière, la Grange aux Paysages, et l'Association Générale des Familles pour la ferme pédagogique de Rhinau, tels que présentés en annexe à la présente délibération, et autorise son Président à les signer.

Adopté à l'unanimité

**N° CP/2017/135 - 44010 - Engagement des jeunes**

**Proposition d'attribution d'une subvention à la Fédération des Maisons des Jeunes et de la Culture (FDMJC) d'Alsace**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président:

- décide d'attribuer une subvention pour 2017 d'un montant de 100 000 € à la FDMJC d'Alsace, au titre de l'aide aux activités socio-éducatives ;
- approuve les termes du projet de la convention financière 2017 à conclure entre le Département et l'association FDMJC d'Alsace (convention établie selon le modèle annexé au règlement financier départemental), en vue du versement de la subvention, et autorise son président à signer cette convention ;
- décide que le versement de la subvention à la FDMJC d'Alsace s'effectuera selon les modalités suivantes : versement d'un acompte de 50 % de la subvention dès réception de la convention financière signée, versement du solde en fin d'année au regard de l'évaluation, par le Département, de la réalisation des objectifs fixés par la convention.

Adopté à l'unanimité

**N° CP/2017/136 - 44010 - Engagement des jeunes**

**Proposition d'attribution d'une subvention à l'association Unis'Cité et d'un projet de convention**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président:

- décide d'attribuer une subvention pour 2017 d'un montant de 100 000 € à l'association Unis'Cité Alsace, au titre de l'aide à l'engagement des jeunes ;
- approuve les termes du projet de la convention financière 2017 à conclure entre le Département et l'association Unis'Cité Alsace (convention établie selon le modèle annexé au règlement financier départemental), en vue du versement de la subvention, et autorise son président à signer cette convention ;

- décide que le versement de la subvention à la Unis'Cit  Alsace s'effectuera selon les modalit s suivantes : versement d'un acompte de 50 % de la subvention d s r ception de la convention financi re sign e, versement du solde en fin d'ann e au regard de l' valuation, par le D partement, de la r alisation des objectifs fix s par la convention.

Adopt    l'unanimit 

**N  CP/2017/137 - 44060 - Loisirs et  ducation**

**Proposition d'attribution d'aides pour les Accueils de Loisirs Sans H bergement (ALSH)**

La Commission Permanente du Conseil D partemental, statuant par d l gation et sur proposition de son pr sident, d cide d'attribuer des subventions d'un montant total de 23 226,95   selon la ventilation par b n ficiaire et par montant, figurant dans les tableaux annex s   la pr sente d lib ration, dans le cadre du soutien d partemental aux Accueils de loisirs Sans H bergement.

Adopt    l'unanimit 

**N  CP/2017/138 - 51010 - Travaux d' quipement dans les  coles  l mentaires et maternelles publiques**

**Proposition d'attribution de subventions d'investissement aux collectivit s pour les travaux dans les  coles**

La Commission Permanente du Conseil D partemental, statuant par d l gation et sur proposition de son pr sident, approuve les propositions d'aide aux collectivit s pour les travaux   r aliser dans les  coles maternelles et  l mentaires publiques et d cide au titre de la 2 me tranche du programme 2017 de travaux, d'attribuer des subventions d'un montant total de 115 555,21   aux Communes figurant dans les tableaux annex s, conform ment aux modalit s fix es par le r glement financier d partemental.

Adopt    l'unanimit 

**N  CP/2017/139 - 51030 - Bilinguisme**

**Proposition d'attribution d'une subvention   l'association ABCM Zweisprachigkeit pour le fonctionnement des classes associatives bilingues des  coles du r seau**

La Commission Permanente du Conseil D partemental, statuant par d l gation et sur proposition de son pr sident :

- d cide d'attribuer une subvention de 210 000     l'Association pour le Bilinguisme d s la Classe de Maternelle (ABCM-Zweisprachigkeit) ;
- approuve les termes du projet de convention de partenariat 2017   conclure entre le D partement et l'Association pour le Bilinguisme d s la Classe de Maternelle (ABCM-Zweisprachigkeit), annex  au pr sent rapport ;
- autorise son pr sident   signer cette convention de partenariat.



La subvention sera versée en une fois sur le compte du bénéficiaire selon les procédures comptables en vigueur, à réception d'un exemplaire de cette convention signée.

Adopté à l'unanimité

**N° CP/2017/140 - 51050 - Autres actions éducatives et de formation**

**Proposition d'approbation d'un projet de contrat d'objectifs à conclure avec l'Association Ligue de l'Enseignement du Bas-Rhin et d'attribution d'une subvention pour la mise en œuvre**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président:

- décide de poursuivre la mise en œuvre du programme Lire et faire lire en partenariat avec l'association Ligue de l'enseignement – Fédération des Œuvres Laïques du Bas-Rhin ;
- approuve les termes du projet de contrat d'objectifs 2017-2019 ci-joint à conclure avec l'association Ligue de l'enseignement – Fédération des Œuvres Laïques du Bas-Rhin ;
- décide de l'attribution d'une subvention de 13 000 € à l'association Ligue de l'enseignement – Fédération des Œuvres Laïques du Bas-Rhin pour la mise en œuvre du contrat d'objectifs au titre de l'année 2017 ;

La subvention sera versée en une fois au compte du bénéficiaire selon les procédures comptables en vigueur à réception d'un exemplaire de cette convention signée.

- approuve les termes du projet de convention financière 2017 ci-joint à conclure avec l'association Ligue de l'enseignement – Fédération des Œuvres Laïques du Bas-Rhin ;
- autorise son président à signer le contrat d'objectifs et la convention financière dont les projets sont joints en annexe.

Adopté à l'unanimité

**N° CP/2017/141 - 52040 - Fonctionnement des collèges publics**

**Proposition d'attribution de dotations de fonctionnement complémentaires pour 2017 aux collèges publics**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer à divers collèges publics des dotations de fonctionnement complémentaires d'un montant total de 26 191,75 €, soit :

- 12 480 € au titre de la dotation entretien 2017, en faveur des collèges suivants :
  - . DRUSENHEIM du Rhin : 751 €
  - . ILLKIRCH Parc : 340 €
  - . LINGOLSHEIM Galilée : 555 €
  - . OBERNAI Europe : 2 240 €
  - . RHINAU des Deux Rives : 1 671 €
  - . SCHILTIGHEIM Rouget de Lisle : 1 223 €
  - . SCHIRMECK Haute Bruche: 2 109 €

- . STRASBOURG Jules Hoffmann : 287 €
- . STRASBOURG François Truffaut : 2 416 €
- . STRASBOURG Vauban : 888 €

- 1 240 € au collège Lezay Marnésia de Strasbourg au titre de la dotation "autres dépenses de fonctionnement – euro/élève" de 2017 ;
- 12 471,75 € au titre de la prise en charge par le Département des frais de gros entretien et de renouvellement des installations de chauffage urbain engagés par les collèges suivants :
  - . STRASBOURG Esplanade : 4 307,74 € (année 2016) ;
  - . STRASBOURG Hans Arp : 4 818,38 € (2ème semestre 2016) ;
  - . STRASBOURG Louis Pasteur : 3 345,63 € (2ème semestre 2016).

Adopté à l'unanimité

**N° CP/2017/142 - 52040 - Fonctionnement des collèges publics**

**Proposition d'attribution de logements de service**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'attribuer un logement inoccupé au collège Katia et Maurice Krafft d'Eckbolsheim au bénéficiaire désigné en annexe et selon les modalités figurant dans le tableau joint ;
- approuve les termes du projet de convention d'occupation précaire de logement de service correspondant ;
- autorise son président à signer cette convention.

Adopté à l'unanimité

**N° CP/2017/143 - 65010 - Aides au sport**

**Proposition d'attribution d'aides à la licence sportive et à une manifestation sportive. Approbation d'une convention d'objectifs et de développement sportif avec le Comité de Handball du Bas-Rhin et de la convention financière à conclure avec l'Association "Stages Léonard SPECHT"**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer des subventions d'un montant total de 72 134,43 €, selon la répartition suivante :

- 39 334,43 € au titre de l'aide à la licence sportive pour la saison 2015/2016 aux bénéficiaires figurant dans le tableau joint ;
- 1 000,00 € à l'association Jeunes Enfants Handicapés Moteurs (JEHM) ;

- 25 000,00 € au Comité départemental de handball pour l'année 2017 selon les modalités suivantes : une avance à la notification de la convention dans la limite de 60 % du montant prévisionnel de la contribution et le solde au vu des justificatifs et de l'évaluation des actions prévues ;
- 6 800,00 € à l'Association "Stages Léonard SPECHT" pour l'année 2017 selon les modalités suivantes : 3400 € à la signature de la convention financière et le solde au vu du bilan financier.

La Commission Permanente approuve par ailleurs les termes des projets de convention d'objectifs et de convention financière à conclure entre le Département et le Comité de Handball du Bas-Rhin d'une part, et le projet de convention financière à conclure entre le Département et l'Association "Stages Léonard SPECHT" d'autre part, et autorise son président à signer ces conventions.

Adopté à l'unanimité

**N° CP/2017/144 - 65020 - Equipements sportifs et socio-éducatifs**

**Proposition d'attribution de subventions et de projets de conventions financières à conclure pour des équipements sportifs et socio-éducatifs**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président décide d'attribuer des subventions d'un montant total de 647 217,27 € aux bénéficiaires suivants :

- une subvention de 83 952,00 € à la Communauté d'Agglomération de Haguenau pour la rénovation de la tribune du stade de football d'Oberhoffen-sur-Moder ;
- une subvention de 217 600,00 € à la Commune de Gundershoffen pour la restructuration et l'extension de la salle polyvalente ;
- une subvention de 80 000,00 € à la Commune Reichstett pour la construction d'un dojo ;
- une subvention de 59 717,61 € à la Commune de Souffelweyersheim pour des travaux d'augmentation de la capacité du gymnase des 7 arpents (tribunes et accessibilité) ;
- une subvention de 140 600,00 € à la commune d'Entzheim pour la reconstruction de la salle des fêtes et la construction d'un club-house ;
- une subvention de 65 347,66 € à l'Eurometropole de Strasbourg pour la modernisation de la piscine de HautePierre (tranche 2).

Les modalités de calcul des subventions figurent dans le tableau joint en annexe.

Elle approuve par ailleurs les termes des projets de conventions financières à conclure entre le Département et respectivement la Commune de Gundershoffen et celle d'Entzheim et autorise son président à les signer.

Adopté à l'unanimité

**N° CP/2017/145 - 73030 - Rénovation et accroissement du parc privé - ANAH**

**Proposition d'attribution d'aides départementales à l'adaptation du logement de personnes handicapées et/ou âgées en perte d'autonomie**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer des subventions d'un montant total de 35 684.28 € aux bénéficiaires figurant dans les tableaux annexés à la présente délibération, dans le cadre du dispositif départemental d'aide à l'adaptation du logement en faveur des personnes handicapées et/ou âgées.

Adopté à l'unanimité

\*  
\* \*

*Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de M. BERTRAND (ayant donné pouvoir à Mme MARAJO-GUTHMULLER), Mme BEY, M. CAHN, Mme HOLDERITH-WEISS, M. HOMMEL (ayant donné pouvoir à Mme THOMAS), M. MAURER (ayant donné pouvoir à M. FISCHER), Mme MOZZICONACCI, Mme MULLER-BRONN, M. SCHULTZ (ayant donné pouvoir à Mme ERNST)*

\* \*  
\*

**N° CP/2017/146 - 73010 - Délégation des aides à la pierre pour le logement social**

**PDH - Proposition d'attribution de subvention départementale pour l'adaptation de logements locatifs sociaux au handicap et/ou à la perte d'autonomie sur le territoire de l'Eurométropole**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition du président, décide d'attribuer des subventions d'un montant total de 31 367,77 € à CUS HABITAT et au FOYER MODERNE de Schiltigheim pour l'adaptation de 14 logements sociaux; Répartis comme suit. Pour CUS HABITAT 8 logements à Ostwald rue de l'Ile des Pêcheurs - et 3 logements Ilôt Saint Urbain de la ZAC Etoile à Strasbourg. Pour FOYER MODERNE, 3 logements situés à Schiltigheim dont 2 situés au 7 rue principale et 1 logement 1 rue Alphonse Adam, conformément au tableau annexé à la délibération.

Elle approuve, par ailleurs, les termes des projets de convention d'attribution de subvention et de réservation départementale de logements locatifs sociaux annexés à la présente délibération, à conclure respectivement avec CUS HABITAT et FOYER MODERNE.

Elle autorise son président à signer ces conventions.

Adopté à l'unanimité

**N° CP/2017/147 - 31020 - Insertion sociale****Proposition d'attribution d'une subvention à la Fédération de Charité - Caritas Alsace au titre des aides attribuées aux structures en charge de l'insertion sociale des allocataires du RSA pour 2017 et d'approbation des termes du projet de convention à conclure entre le Département du Bas-Rhin et cette structure**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'attribuer au titre de l'année 2017 à la Fédération de Charité-Caritas Alsace, une subvention de 24 000 euros pour la mise en œuvre d'un atelier passerelle ;
- décide du versement d'un acompte de 16 800 euros représentant 70 % de la subvention, versé à la conclusion de la convention ;
- décide que le solde restant sera versé au cours du dernier trimestre 2017, le versement fera l'objet d'un examen précis au regard des éléments d'activité fournis par la structure et en accord avec les termes de la convention financière ;
- autorise son président à signer la convention annexée.

Adopté à l'unanimité

**N° CP/2017/148 - 73030 - Rénovation et accroissement du parc privé - ANAH****PDH - Proposition d'attribution d'aides en faveur de l'amélioration de l'habitat privé et de la valorisation du bâti traditionnel bas-rhinois**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer des subventions d'un montant total de 11 528,74 € aux bénéficiaires figurant dans les tableaux annexés à la présente délibération, dans le cadre du dispositif d'aide en faveur de l'amélioration de l'habitat privé et de la valorisation du bâti traditionnel bas-rhinois.

Adopté à l'unanimité

**N° CP/2017/149 - 31060 - Autres actions d'insertion et de lutte contre l'exclusion****Proposition d'approbation d'un programme d'actions à développer par le biais du fonds d'appui aux politiques d'insertion (FAPI) et d'un projet de convention à conclure entre l'Etat et le Département du Bas-Rhin dans le cadre du Fonds d'Appui aux Politiques d'Insertion**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président,

- approuve les 13 actions à mettre en œuvre dans le cadre du financement du Fonds d'Appui aux Politiques d'Insertion, jointes en annexe ;

- autorise son président à solliciter les fonds octroyés par l'Etat dans le cadre du Fonds d'Appui aux Politiques d'Insertion ;
- approuve les termes du projet de convention à conclure avec l'Etat, joint en annexe ;
- autorise son président à signer le projet de convention annexée ;
- charge son président de mettre en œuvre ce dispositif.

Adopté à l'unanimité

**N° CP/2017/150 - 33020 - Habitat en faveur des ménages défavorisés**

**PDALHPD - Proposition d'attribution d'une subvention pour améliorer les conditions d'habitat d'une personne défavorisée à ALTECKENDORF**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer à l'Association AVA et nomadisme une subvention d'un montant de 3 140 € pour l'amélioration des conditions d'habitat d'une personne défavorisée à Alteckendorf.

Adopté à l'unanimité

**N° CP/2017/151 - 73010 - Délégation des aides à la pierre pour le logement social**

**PDH - Proposition d'attribution d'agrément définitifs pour des opérations financées par des prêts sociaux de location-accession (PSLA) au titre de la délégation des aides à la pierre de l'Etat**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition du président :

- décide d'attribuer quatre agréments définitifs partiels à la SCI Procivis Habitat Alsace pour la construction location-accession de quatre logements individuels situés à Ergersheim ;
- approuve, les termes du projet de convention ci-annexé, à conclure entre le Département et la SCI Procivis Habitat Alsace, pour des agréments définitifs partiels en vue de la construction au moyen d'un prêt mentionné au I de l'article R.331-76-5-1 du code de la construction et de l'habitation, de logements neufs faisant l'objet de contrats de location-accession et précisant les engagements réciproques entre le Département, la SCI Procivis Habitat Alsace, dans le cadre d'une opération de location-accession.

Elle autorise son président à signer cette convention.

Adopté à l'unanimité

**N° CP/2017/152 - 61510 - Coopération transfrontalière, européenne et internationale**

**Proposition de soutien au projet INTERREG VA Rhin supérieur  
"Bassin d'emploi PAMINA" 2017-2019**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'attribuer une subvention forfaitaire de 5 000€ à l'Eurodistrict PAMINA pour son projet "Bassin d'emploi PAMINA" 2017-2019. Cette subvention sera versée en une fois, lorsque la présente délibération sera exécutoire et après signature de la convention relative au projet, par dérogation au règlement financier ;
- approuve les termes du projet de convention, annexé à la présente délibération ;
- autorise son Président à signer cette convention.

Adopté à l'unanimité

**N° CP/2017/158 - 00000 - Administration générale**

**Proposition de cession de terrains à MOLSHEIM**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide de la conclusion d'une promesse synallagmatique d'achat en la forme notariée ;
- décide de la cession au profit de la société LIDL des parcelles cadastrées en section 9 n° 400/16 pour 14,89 ares et n° 432/16 pour 85,11 ares soit une superficie totale de 100 ares pour un montant total de 1 089 577 € ;
- dit que l'acte sera passé en la forme notariée ;

Elle désigne par ailleurs, Monsieur Etienne BURGER, vice-président du Conseil Départemental habilité à signer les actes afférents à cette cession.

Adopté à l'unanimité

**N° CP/2017/154 - 00000 - Administration générale**

**Responsabilité civile du département - Proposition d'attribution d'indemnisations**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide de :

- de l'attribution des indemnisations complémentaires dues aux tiers indiqués en annexe, pour un montant total de 2 454.35 € ;
- que ces indemnisations fassent l'objet d'une transaction amiable à conclure entre le Département du Bas-Rhin et les tiers concernés, selon le modèle présenté en annexe ;
- de donner mandat à son Président pour signer les documents nécessaires à la conclusion de ces transactions amiables.

Adopté à l'unanimité

**N° CP/2017/159 - 04055 - Amicale**

**Proposition d'attribution de la part variable de la subvention 2016 à l'Amicale du Personnel du Département du Bas-Rhin et de la convention d'objectifs 2017 à conclure entre le Département du Bas-Rhin et l'Amicale du Personnel du Département du Bas-Rhin**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président:

- approuve la proposition de versement d'un montant de 80 000 euros au titre de la part variable de la subvention annuelle 2016 du Département à l'Amicale du personnel des agents du Département du Bas-Rhin ;
- approuve les termes du projet de convention d'objectifs entre le Département et l'Amicale du personnel du Département pour 2017, joint en annexe à la présente délibération ;
- autorise son président à signer cette convention.

Adopté à l'unanimité

**N° CP/2017/153 - 00000 - Administration générale**

**Proposition de cession de véhicules et matériels gérés par le Service du Parc des Véhicules et Bacs Rhénans**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide le retour d'affectation des biens figurant en annexe 1 du budget du SPVBR vers le budget principal ;
- décide la vente des véhicules et matériels, par le budget propriétaire des biens (budget principal ou budget du SPVBR) conformément à l'annexe 2 jointe à la délibération ;
- décide que le produit de ces ventes fera l'objet d'une subvention de fonctionnement entre le budget principal et le budget annexe du SPVBR.

Adopté à l'unanimité

**N° CP/2017/155 - 06030 - Manifestations, réceptions et évènements**

**Proposition d'attribution de subventions pour congrès, colloques et autres manifestations**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer la subvention suivante :

- Fédération nationale des associations des directeurs des affaires Culturelles (4èmes Assises Nationales des directeurs des affaires culturelles) les 9 et 10 mars 2017 à Strasbourg : 2 000 €.

Adopté à l'unanimité



**N° CP/2017/157 - 05000 - Fonctionnement de l'Assemblée**

**Proposition de désignation de représentants du Conseil Départemental au sein de divers organismes**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, procède à la désignation des représentants du Conseil Départemental dans les organismes figurant dans le tableau annexé au présent rapport, à savoir :

- Comité de pilotage de la Forêt Indivise de Haguenau - Démarche de labellisation "Forêt d'exception" : Mme Isabelle DOLLINGER, en qualité de représentant du président ;
- Société d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER) : M. Etienne BURGER au conseil d'administration en qualité de censeur ;
- Association des Départements de France - Groupe de travail "Europe et coopération transfrontalière " : M. Rémi BERTRAND, en qualité de représentant du président.

Adopté à l'unanimité

**N° CP/2017/156 - 01000 - Gestion financière**

**Propositions de Garanties d'emprunts-Organismes divers**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide de maintenir la garantie du Département au Foyer Marie Madeleine à hauteur de 100%, pour le remboursement de deux emprunts d'un montant total de 420 000€ (capital, intérêts, intérêts de retard, indemnités et tous autres accessoires selon les modalités prévues dans le contrat de prêt) correspondant à un emprunt de 210 000€ contracté auprès de la Banque Populaire et un emprunt de 210 000€ contracté auprès du Crédit Mutuel. Ces emprunts sont destinés à financer la mise aux normes d'accessibilité des bâtiments du Foyer situés Route de Lyon à Illkirch Graffenstaden.

Les caractéristiques financières de l'emprunt de la Banque Populaire sont modifiées comme suit :

- . le prêt passe en amortissement constant.

Le reste sans changement.

La garantie du Département est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Le Département s'engage pendant toute la durée des prêts à libérer, en cas de besoin, les ressources nécessaires pour couvrir les charges de ceux-ci.

- décide de maintenir la garantie du Département à la Maison de retraite du Sacré Cœur à hauteur de 100%, pour le remboursement d'un prêt PLS (prêt locatif social) de 2 000 000€ (capital, intérêts, intérêts de retard, indemnités et tous autres accessoires selon les modalités prévues dans le contrat de prêt) souscrit auprès du Crédit Mutuel et destiné à financer l'extension du bâtiment Notre Dame de la maison de retraite du Sacré Cœur à Dauendorf.

Les caractéristiques financières du prêt PLS sont les suivantes :

- . montant : 2 000 000 €,
- . durée : 360 mois,
- . taux d'intérêt : le taux 2017 n'est pas encore connu (le taux 2016 ne pourra plus être appliqué mais à titre d'information, il était de 1,86% indexé sur le taux du Livret A),
- . périodicité des échéances : mensuelle.

La garantie du Département est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Le Département s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, les ressources nécessaires pour couvrir les charges de celui-ci.

Au titre de la contre garantie, la Maison de retraite du Sacré Cœur devra s'engager par convention, à inscrire une hypothèque conventionnelle au profit du Département du Bas-Rhin sur le bail à construction donné par la Congrégation des Servantes du Cœur de Jésus jusqu'au 31 août 2037, date de fin des effets du bail à construction sur les parcelles cadastrées au Livre Foncier de la commune de Dauendorf section 63 n°193/103 et n°194/103. Dans le cas où toute diligence n'aurait pas été faite pour mener à bien ces démarches, la garantie du Département deviendra caduque.

- abroge la convention relative à la garantie accordée pour l'emprunt de 2 000 000 € souscrit auprès de la Caisse d'Épargne ;

Les sommes que le Département serait amené à verser aux organismes prêteurs en application des présentes garanties devront être remboursées au Département dans un délai de deux ans selon les modalités précisées dans la convention et l'avenant à la convention joints au rapport à conclure entre le Département et les bénéficiaires.

Quoi qu'il en soit, la garantie du Département ne sera effective qu'à la date de signature des contrats de prêt par le Président du Conseil Départemental.

- approuve par ailleurs le projet de convention et d'avenant à la convention et autorise le Président du Conseil Départemental à les signer ainsi que tous les documents et contrats de prêts établis en ces affaires et que tout avenant intervenant par la suite et portant exclusivement sur une diminution des taux d'intérêt ;

- autorise par ailleurs le Président du Conseil Départemental à entreprendre toutes les démarches et à signer tous les actes nécessaires à l'application de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

\*  
\*   \*

*Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de M. BERTRAND (ayant donné pouvoir à Mme MARAJO-GUTHMULLER), Mme BEY, M. CAHN, Mme HOLDERITH-WEISS, M. HOMMEL (ayant donné pouvoir à Mme THOMAS), M. MAURER (ayant donné pouvoir à M. FISCHER), Mme MOZZICONACCI, Mme MULLER-BRONN, M. OEHLER, M. SCHULTZ (ayant donné pouvoir à Mme ERNST)*

\* \*  
\*

**N° CP/2017/160 - 00000 - Administration générale**

### **Information sur les marchés publics et avenants conclus**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président prend acte des marchés publics attribués, figurant sur le tableau joint en annexe.

Adopté à l'unanimité

**N° CP/2017/161 - 60520 - Subventions diverses**

### **Proposition de répartition du Fonds de soutien à la vie associative**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide dans le cadre de la répartition du fonds de soutien à la vie associative, d'attribuer des subventions d'un montant total de 15 650 € aux bénéficiaires figurant dans les tableaux annexés à la présente délibération, dont :

- Dotations cantonales : 11 650 € ;
- Enveloppe départementale : 4 000 €.

Adopté à l'unanimité

### **✧ DIVERS**

- **Rapport n° 125** : Agence territoriale d'ingénierie publique (ATIP) - Proposition de partenariat opérationnel entre le Département du Bas-Rhin et l'ATIP pour 2017 et approbation de la convention d'objectifs et de moyens correspondante : M. BIERRY, président de l'ATIP, M. BERTRAND, membre du bureau de l'ATIP, ne prennent pas part au vote de ce rapport.

M. BITZ, Mme BUFFET, M. ELKOUBY, Mme JUNG, Mme KEMPF, M. OEHLER, s'abstiennent lors du vote de ce rapport.

- **Rapport n° 129** : Voirie communale - Proposition d'attribution de subventions pour les travaux de voirie : M. BAUER, président de la Communauté de Communes de Sélestat et maire de Sélestat, M. SENE, président de la Communauté de Communes Alsace Bossue, Mme ESCHLIMANN, maire de Wasselonne, ne prennent pas part au vote de ce rapport.
  
- **Rapport n° 134** : Actions éducatives à l'environnement Propositions d'attribution de subventions suite à l'Appel à Manifestation d'Intérêt départemental d'Education à l'Environnement 2017 : Mme GREIGERT, membre du bureau de l'ARIENA et membre de droit du conseil d'administration du CINE de Muttersholtz, M. BAUER, membre du conseil d'administration de l'ARIENA, M. LE TALLEC, membre du conseil d'administration de l'ARIENA, membre de droit du conseil d'administration du CINE de Strasbourg-Ferme Bussière, M. SENE, membre de droit du conseil d'administration du CINE de Lorentzen, Mme KOCHERT, membre de droit du conseil d'administration du CINE de Munchhausen, ne prennent pas part au vote de ce rapport.
  
- **Rapport n° 139** : Bilinguisme - Proposition d'attribution d'une subvention à l'association ABCM Zweisprachigkeit pour le fonctionnement des classes associatives bilingues des écoles du réseau :  
  
Mme KEMPF indique qu'elle n'est pas opposée à l'enseignement de l'allemand ni au bilinguisme. L'Association ABCM n'est pas en contrat avec l'Etat. Mme KEMPF s'oppose, dans ce cadre, à son financement par de l'argent public.  
  
Mme KEMPF et M. OEHLER s'abstiennent lors du vote de ce rapport.
  
- **Rapport n° 143** : Aides au sport - Proposition d'attribution d'aides à la licence sportive et à une manifestation sportive. Approbation d'une convention d'objectifs et de développement sportif avec le Comité de Handball du Bas-Rhin et de la convention financière à conclure avec l'Association "Stages Léonard SPECHT" : Mme DILIGENT, Vice-présidente de l'Association des clubs de sports et loisirs Léo Lagrange à Schiltigheim, ne prend pas part au vote de ce rapport.
  
- **Rapport n° 152** : Coopération transfrontalière, européenne et internationale Proposition de soutien au projet INTERREG VA Rhin supérieur "Bassin d'emploi PAMINA" 2017-2019 : M. BERTRAND, président de PAMINA, ne prend pas part au vote de ce rapport.
  
- **Rapport n° 154** : Administration générale Responsabilité civile du département - proposition d'attribution d'indemnisations : M. MEYER ne prend pas part au vote de ce rapport.
  
- **Présentation par Mme BURGUN, directrice de la mission Action sociale de proximité, des actions de lutte contre les phénomènes de radicalisation menées par le Département.**

Interventions : M. BITZ, M. BIERRY, Mme JURDANT-PFEIFFER, Mme KEMPF, Mme ALFANO, M. MEYER.

\*  
\* \*

M. le président remercie M. Hervé GAUDIN, directeur de la communication pour son engagement au sein de la collectivité et lui donne la parole pour la présentation de la nouvelle version du magazine Equipage.

✧ **CALENDRIER**

La prochaine réunion de la Commission Permanente aura lieu **lundi 15 mai 2017 à 9 H** à l'Hôtel du Département à STRASBOURG.

\*  
\* \*

La séance est levée à 10 heures 07

Le Président,



Frédéric BIERRY